

Date de dépôt : 6 juillet 2022

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de Mmes et MM. Katia Leonelli, Alessandra Oriolo, Pierre Eckert, Marjorie de Chastonay, Yves de Matteis, Esther Schaufelberger, Dilara Bayrak, David Martin, Didier Bonny, Adrienne Sordet, Ruth Bänziger, Boris Calame: Pour une réouverture cohérente des lieux culturels

En date du 5 mars 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière et, notamment, l'article 5d « Dispositions particulières pour les installations et les établissements des domaines de la culture, du divertissement, des loisirs et du sport » ;
- les restrictions majeures dont sont victimes les acteur.rice.x.s culturel.le.x.s qui ont été les premier.ère.x.s et les plus durablement touché.e.x.s par les restrictions sanitaires actuellement en vigueur;
- la difficulté, pour certains secteurs culturels, à trouver des alternatives pour continuer à fonctionner en temps de pandémie;
- la nécessité pour les autorités de prendre en compte les secteurs culturels dans toute leur diversité;
- la lente dégradation du lien social, renforcée par l'absence complète d'offres de loisirs et culturelles;

M 2735-A 2/3

 l'incompréhension des acteur.rice.x.s culturel.le.x.s face à des mesures encore plus restrictives par rapport aux autres secteurs jugés « non essentiels »;

- la perte de sens, pour un grand nombre d'acteur.rice.x.s culturel.le.x.s, face à l'absence de perspective et l'impression qu'iels seront les dernier.ère.s concerné.e.s par un possible assouplissement des restrictions sanitaires;
- la nécessité pour les secteurs culturels de se sentir concernés par un éventuel prochain assouplissement des restrictions sanitaires,

invite le Conseil d'Etat

- à obtenir des autorités fédérales la reconnaissance du caractère essentiel des musées, centres d'art, espaces d'art indépendants, des librairies et des disquaires;
- dès lors que les commerces non essentiels ont été autorisés à ouvrir, à obtenir des autorités fédérales l'autorisation d'ouvrir immédiatement les institutions culturelles telles que les théâtres et les cinémas;
- à engager au plus vite et sur le long terme un dialogue avec les acteur.ice.x.s de tous les milieux culturels genevois afin que les personnes concernées soient consultées et puissent partager leur expérience de terrain pour une réouverture prochaine;
- à simplifier et accélérer les démarches administratives nécessaires pour l'obtention des indemnités financières;
- à désigner une personne qui puisse répondre de manière conjointe aux questions liées à l'aide COVID-Culture à la fois au niveau des communes et au niveau du canton

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La présente motion, renvoyée au Conseil d'Etat le 5 mars 2021, visait principalement l'obtention de la reconnaissance du caractère essentiel des lieux culturels et la réouverture de la totalité d'entre eux, à engager un dialogue avec les actrices et acteurs culturels ainsi qu'à simplifier les démarches administratives pour l'obtention d'indemnités financières.

Toutefois, dès le 21 avril 2021 déjà, le Conseil fédéral a permis la réouverture des lieux culturels, moyennant la mise en place de restrictions

3/3 PL 2735-A

liées notamment à la jauge. Dès le 13 septembre 2021, le public a pu être accueilli sans jauge, avec certificat COVID ou test négatif récent. Depuis le 16 février 2022, le certificat COVID n'est plus en vigueur dans les lieux culturels.

Cela dit, conscient de la difficulté qu'a représenté la crise sanitaire pour de nombreux actrices et acteurs culturels, le Conseil d'Etat s'est efforcé d'offrir au secteur culturel la meilleure écoute possible et de rechercher proactivement des solutions.

Ainsi, dès le début de l'année 2021, l'office cantonal de la culture et du sport (OCCS) a été doté des ressources nécessaires pour un traitement plus rapide des demandes d'indemnisation. Une hotline COVID-Culture a été ouverte. Enfin, une antenne pour accompagner les employeuses et employeurs de la culture dans leurs démarches liées à l'obtention de RHT a été développée grâce au soutien conjoint de la Ville de Genève et du canton.

Concernant le dialogue nécessaire avec les actrices et acteurs culturels évoqué dans la présente motion, en hiver 2021, l'OCCS a animé un groupe de travail mobilisant le secteur culturel afin de préparer une reprise progressive et mesurée des activités.

L'OCCS a, par ailleurs, organisé des ateliers de concertation avec les milieux culturels, à la suite desquels le Conseil d'Etat a mis en consultation un projet de loi de refonte de la politique culturelle cantonale. Les travaux de consolidation sont en cours et ce projet de loi devrait être déposé auprès de votre Conseil pendant le second semestre de cette année.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière : Michèle RIGHETTI Le président : Mauro POGGIA